

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS**

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 avril 2006**

L'an deux mille six, le treize avril à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LEVIGNACQ, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, François BELLIARD, Christian GOUSSEBAIRE, Jackie DARZACQ, Joseph-Jean LABADIE , Jacques COUSSAU, Gérard CASSAGNE, Michel DARREMONT, Michel DAGREOU, Michel NAULIBOIS, Jean-Marie BERGEZ, Eloi ALFONSO, Claude BOURDERON, Pierre DUFAU , Bertrand PUYO, Pierre BORDES, Gérard NAPIAS, Françoise WATIER, LESFAURIES Robert, Marylène DESCAMPS, Gilbert DARMANTHE, Claude LAURENT, Jean-Claude DUPEY, Georges MARCHAL, Isabelle MOREAU, Robert CANGUILHEM, Francis CANICAS, Thierry DUPOUY.

Absents excusés : Jean-Marie GONDRON, Bertrand DES GROTTES, Serge MEHATS, Sylvain CAUMONT.

Secrétaire de séance : Michel DAGREOU.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 29

Le compte rendu du précédent conseil communautaire soulève les observations suivantes :

Monsieur BEGUERY conteste le compte rendu parce qu'il évoque le péri-scolaire. Cette partie du rapport était une éventualité future.

Monsieur BEGUERY évoque la subvention réservée par la Communauté de communes pour un projet de RAM. Celle-ci peut être versée aux communes directement. Reste à déterminer les fonds de concours versés par la Communauté de communes.

Le compte rendu est approuvé à la majorité : 28 pour, 1 contre (JP BEGUERY).

Actes du Président, au titre de la délégation donnée en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales : NEANT.

**1- OBJET : EXAMEN DU BP 2006 :**

Monsieur BERGEZ présente le budget primitif 2006. Celui-ci donne lieu aux votes suivants :

### **COTISATION A L'ALPI**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote la cotisation à l'ALPI 2006 qui se monte à 140 €, ainsi que sur la cotisation d'accès à la plate forme de dématérialisation qui se monte à 600€.

### **OBJET : COTISATION A L'ADACL**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote la cotisation à l'ADACL 2006 qui se monte à 650 €.

### **OBJET : COTISATION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES LANDES**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote la cotisation à l'AML 2006 qui se monte à 566,88 €.

### **OBJET : COTISATION AU CNAS**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote la cotisation au CNAS 2006 qui se monte à 316 €.

### **OBJET : COTISATION AU PAYS**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote la cotisation au Pays 2006, qui se monte à 10.036 €.

### **OBJET : SUBVENTIONS**

A.C.L.R.	Transport de l'école de rugby (2/3)	4.500
CINE CONTIS	Organisation du Festival du court métrage de Contis	3.000
CINE CONTIS	Organisation du Festival des Enfants	2.000
Au titre de l'action économique :		
A.D.I.E.	Insertion économique	2.000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité : 28 pour, 1 abstention (M. GOUSSEBAIRE), vote les subventions ci-dessus.

### **OBJET : PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION DE PROMOTION TOURISTIQUE : LE RAID LANDAIS**

Le Président rappelle la participation de la Communauté de communes au financement du Raid Landais, dont les épreuves se dérouleront en octobre 2006, sur le territoire de la Communauté.

Considérant que cette action contribue de façon efficace à la promotion du Canton de Castets, par la publicité qui en est faite et son retentissement au niveau national,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité : 28 pour, 1 abstention (M. GOUSSEBAIRE), vote une subvention de 2.000 € qui sera versée à l'association des COUD'AGILES pour l'organisation du Raid Landais édition 2006.

**OBJET : PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION DE PROMOTION TOURISTIQUE :LE PRINTEMPS DES LANDES**

Le Président rappelle que le printemps des Landes aura lieu du 16 au 23 avril 2006, organisé par le CDT des LANDES.

Considérant que cette action contribuera de façon efficace à la promotion du Canton de Castets, par la publicité qui en est faite,

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité : 28 pour, 1 abstention (M. GOUSSEBAIRE), vote une subvention d'un montant de 1.000 € au CDT des LANDES pour l'organisation du Printemps des Landes, édition 2006.

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CMS :**

Le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil général participe aux frais de fonctionnement du Centre médico-social. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote le montant de cette participation de 6.600 € pour l'année 2006.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2006**

Opération OO5 aire d'accueil des gens du voyage : Monsieur CANGUILHEM évoque la rencontre avec l'architecte qui ne connaissait pas le programme, et notamment le nombre de sanitaires demandés. Le Président informe que l'architecte après avoir consulté le géomètre estime que le budget sera suffisant, sauf éventuellement les problèmes de viabilisation. Monsieur NAPIAS expose que la commission a demandé à l'architecte de reprendre le projet. Il rappelle que la commune avait proposé deux terrains dont un a été refusé par la DIREN compte tenu du zonage ZNIEFF. Il s'interroge sur le mode de consultation par rapport à un montant de budget ou par appel à projet.

Après avis favorable de la commission des finances, et du bureau communautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote le budget primitif 2006, établi en recettes comme en dépenses aux sommes de :

Section d'INVESTISSEMENT : 2.320.000 €  
Section de FONCTIONNEMENT : 2.192.000 €

**OBJET : CONVENTION SENTIERS RANDONNEE :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la convention réglementant la vente des cartes de sentiers de randonnée et VTT ci-jointe.

Monsieur DUPOUY évoque l'arrêté du Préfet qui prévoit cette année l'interdiction des promeneurs, à pied, en vélo ou à cheval, dans la forêt en cas de vigilance incendie de niveau 3. Une information est souhaitée sur les guides et cartes mentionnant le numéro de téléphone de la Préfecture.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur PUYO dit que l'atelier 1 volet social du S.C.O.T. s'est déroulé à CASTETS et qu'il est dommage que toutes les communes ne soient pas représentées.

Monsieur NAPIAS évoque le compte rendu de la réunion sur le tourisme. Il remarque qu'il est noté une méthode décidée, alors qu'aucune délibération du conseil communautaire n'a validé cette méthode. De même, sur le compte rendu du bureau communautaire, au sujet de la demande des jeunes de LINXE portant sur une navette des villages à la plage, il est noté : « Monsieur NAPIAS envisage ». Il souhaite une rectification dans ce sens : La demande fait plutôt partie du tourisme.

Monsieur NAPIAS demande ce qu'il a été décidé pour cette demande. Le Président informe qu'aucune décision n'a été prise, le bureau n'a pas suffisamment réfléchi.

Madame DARZACQ demande au Président que les documents envoyés par la Communauté de communes soit signés et validés par le Président.

Monsieur BEGUERY souhaite recevoir moins de documents, mais plus précis et validés par le Président.

La séance du conseil communautaire est levée à 19h30.

Le Président,  
Gérard SUBSOL